

Café éthique n°1 :

Quelle fin de vie voulons-nous ?

Le 25 novembre 2014, 12h30

Avec le Professeur Gilles Freyer

Le 25 novembre 2014. Le premier café éthique de la nouvelle équipe a porté sur la question de la fin de vie. Nous remercions chaleureusement le Professeur Gilles Freyer, médecin oncologue à l'hôpital Lyon 3, et vice-doyen de la faculté de médecine qui a rendu possible ce café. Nous remercions aussi Madame Julie Henry, qui a été empêchée. Nous remercions aussi particulièrement l'administration, qui a rendu ce café possible, et a pris une part importante dans l'organisation et la communication, ainsi que nos professeurs, madame Carvallo et madame Flandrin. Sans oublier le nombre important d'étudiants (près d'une centaine) qui ont participé à ce café.

Il s'agissait lors de ce café éthique de traiter la question -sensible- de la fin de vie. Cette question constitue un enjeu social majeur. Au delà d'un débat pour ou contre l'euthanasie, ce café a voulu mettre en lumière les enjeux de la fin de vie pour l'ensemble d'une société. Nous invitons l'assistance à se poser la question suivante : quelle fin de vie voulons-nous ?

Exposé du Professeur Freyer

Tout d'abord, le Professeur Freyer s'est présenté, en mettant en valeur son engagement dans la réflexion éthique, et la part importante de ces problématiques complexes dans le métier de médecin.

Tout d'abord, il convient de définir ce que les termes entourant l'euthanasie recouvrent. Par euthanasie il faut entendre le fait de donner la mort intentionnellement, dans une visée philanthrope. Elle n'est pas être un suicide assisté, où le médecin donne son concours pour aider à mourir sans souffrance. De même la sédation profonde n'est pas acte d'euthanasie ; elle s'inscrit dans une gestion de la souffrance et n'est pas irréversible. L'euthanasie, si elle a pu être une pratique souterraine il y a 20 ans, est aujourd'hui bannie. Le cadre législatif actuel, donné par la loi Léonetti, permet d'offrir des soins palliatifs, et ne permet en aucun cas au médecin de donner la mort de son propre chef.

Ensuite le Pr Freyer propose cette réflexion. L'ensemble des cas face auxquels nous sommes aujourd'hui sans réponse, représente moins d'une dizaine de cas par an. Si l'on regarde l'exemple belge, qui autorise l'euthanasie et où près de 2000 actes d'euthanasie sont pratiqués chaque année (rapport de la commission fédérale 2014), on peut imaginer qu'une légalisation de ces pratiques en France représenterait 12000 cas. Au regard de la dizaine de cas évoqués, le professeur a posé la question ainsi : n'y a-t-il pas plus grand danger à inciter à cette pratique en l'autorisant, et à en abuser ? Le Professeur Freyer, en s'associant à la majorité du corps médical,

s'oppose fermement à la légalisation de l'euthanasie. Le Pr Freyer opte donc pour un éthique utilitariste.

Enfin, le professeur a mis ce raisonnement dans son cadre social, culturel et médiatique. Selon lui, le débat médiatique ne s'appuie que sur une poignée de cas choquants, qui ne représentent pas la réalité de la fin de vie en France, et tendent à déformer le débat. Il a regretté que ce débat s'inscrive dans un clivage progressistes versus conservateurs. De plus, il a nuancé la comparaison avec les expériences belges et hollandaises, en soulignant les différences culturelles entre ces pays et la France. Il a dénoncé l'extension progressive de l'euthanasie dans ces pays : aux plus âgés et bientôt aux mineurs en Belgique, par exemple. Ce qui lui semble une dérive dangereuse de ces pratiques.

L'euthanasie soulève surtout les questions de l'autonomie du choix, et de la dignité du malade. L'acte d'euthanasie s'appuie sur le consentement du malade, sur la *volonté de mourir*. Or ce consentement n'est jamais définitif, et peut-être influencé par l'entourage. Ce qui remet en question la possibilité même de le formuler. Avec la fin de vie vient la question de la dignité du malade. Peut-on lier la dignité d'une personne à son état de santé ? Choisir sa mort est-il un choix de dignité ? A contrario, refuser l'euthanasie ne pourrait-il pas être perçu comme un choix indigne, et influencer le consentement ?

Il a conclu par l'argumentation de Madame Henry, qui avait proposé sa propre feuille de route. Celle-ci a notamment mis en valeur le problème de donner la mort, en enfreignant un interdit fondateur de nos sociétés. De plus se pose le problème du jugement que nous portons au plus faibles et de la réalité du désir de mort.

Débat avec l'assistance

L'exposé du Pr Freyer a soulevé de nombreuses interrogations. Ainsi nous avons pu assister à un dialogue animé avec l'assistance.

Le Professeur Freyer a appuyé ses réponses de nombreux exemples tirés tant de son expérience professionnelle que de sa culture personnelle. Ces exemples ont permis de construire autour de forme de typologie des cas permettant d'interroger une large étendue des cas très particuliers auxquels le médecin peut être confronté. Le Pr Freyer a ainsi évoqué l'emprisonné vivant dans *Le Scaphandre et le papillon* ou le destin brisé dans *Million Dollar Baby*, le suicide assisté avec *Les Invasions barbares*. Ces exemples permettaient aussi d'alléger des réalités difficiles par la fiction.

La salle a posé de nombreuses questions autour des soins palliatifs, domaine méconnu, en particulier sur la sédation. La sédation n'est-elle pas

une euthanasie déguisée ? Non, a répondu le Pr Freyer, car la sédation est un processus médical maîtrisé et réversible, là où l'euthanasie est irréversible. La possibilité de l'euthanasie menace la relation au soignant. Elle change la perception du soin par le patient, et place l'entourage dans le doute. Dans une certaine mesure elle rend le médecin responsable de la douleur.

A été posé la question de l'euthanasie pour les malades d'Alzheimer. Lorsque ces malades ont à peine conscience d'eux mêmes, ne vaut-il pas mieux en finir devant une dégradation infinie de la dignité ? Selon le Pr Freyer, il reste encore à vivre pour ces malades de beaux moments de vie. La question de la dignité est aiguë ; comment juger de la dignité d'une personne ?

Ce fut une rencontre forte. Ce café nous a émus, interpellés, a parfois remis en question nos opinions. Les étudiants ont pu se confronter à un monde souvent inconnu, le milieu hospitalier, dans une problématique cruciale pour nos sociétés. Nous remercions encore le Professeur Freyer qui nous fait l'honneur de cette intervention.



L'économie du partage :

Vers un changement radical de paradigme ?

Café Ethique  **ÉCOLE CENTRALE LYON**

L'ECONOMIE DU PARTAGE
Vers un nouveau modèle économique ?

Avec la participation de :
Judith Rochfeld, juriste
Jérémy Camus, fondateur de Xetic

Vendredi 6 février
Amphi 202
12h30

2 cafés = 1 validation
UE Pro
Distribution de sandwich

Introduction

L'effondrement planétaire de l'économie de la seconde révolution industrielle, à l'été 2008, a alerté la population mondiale concernant la durabilité du système économique et des remises en cause de ce modèle sont en cours. Dans une société de surendettement qui nous encourageait à consommer et à acheter toujours plus, nombre de personnes se sont retrouvées surendettées avec beaucoup d'objets désormais sans valeur et jugés inutiles. Aidées par le développement de l'internet des réseaux, elles ont favorisé l'émergence d'un nouveau modèle économique, associé à la valeur morale de « partage », susceptible de relancer l'idée de progrès dans des sociétés qui n'y croient plus car à la crise économique s'est ajoutée une crise écologique majeure. Cette nouvelle manière de produire et de consommer revendique l'éthique du développement durable. En effet, elle articule les trois piliers que sont : l'économie, l'écologie et le social. Mais l'économie du partage présente un aspect supplémentaire auquel il faut réfléchir, avec la dimension juridique et politique. L'économie du partage aspire à rebâtir l'économie sur de nouvelles valeurs morales, et notamment celle du partage, qui ne va pas de soi dans une société totalement individualisée et dont tout le système juridique repose sur la valorisation de l'appropriation privative des objets.

Mais a-t-on affaire à un changement radical de paradigme ? L'économie du partage va-t-elle révolutionner nos façons de penser le droit, le travail, la monnaie, la façon dont on échange des biens et services, etc. ? Et s'agit-il vraiment de partager ? Ou bien simplement d'organiser autrement l'accès aux biens ?

Pour réfléchir à cette nouvelle forme d'économie, nous avons invité deux intervenants :

- **Judith Rochfeld**, Juriste, Professeur des Universités, Professeur de Droit privé à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, auteur des *Grandes notions fondamentales de droit privé* (PUF, 2013).
- **Jérémy Camus**, Entrepreneur, Fondateur de l'association Xetic, Acteur majeur en Rhône- Alpes du financement participatif et solidaire.

Présentation des intervenants

Présentation de Jérémie Camus

Jérémie Camus a débuté par la présentation de son entreprise Xetic, qui constitue un site de finance participative finançant les entrepreneurs en France. La particularité de ce nouveau type de financement, le « crowdfunding », est qu'il se fait sans l'aide des acteurs traditionnels, il est désintermédié. C'est ce mode de financement qui est utilisé dans l'économie collaborative. Grâce au développement d'internet, des réseaux sociaux et des plates-formes de financement participatif, on n'a plus affaire aux mêmes entreprises. En effet, ce sont maintenant des sociétés telles que AirBnb, BlaBlacar, qui organisent par exemple des services de logement ou à la mobilité.

Les attentes de la société ont changé, nous voulons maintenant :

- Privilégier l'usage à la possession
- Privilégier le local au global
- Privilégier la communauté à l'individu

Jérémie Camus justifie l'émergence de l'économie du partage par le sentiment donné aux individus d'avoir de nouveau besoin des autres, dans une logique coopérative.

Présentation de Judith Rochfeld

Selon Judith Rochfeld, pour que l'efficacité de la société évolue, il est nécessaire de sans cesse repenser les modèles. C'est d'ailleurs le but ultime de la recherche dans le droit ou dans les sciences sociales.

Pour Judith Rochfeld, l'économie du partage constitue sans aucun doute un nouveau modèle du point de vue juridique car elle est axée sur la notion de biens communs. Il est possible d'avoir accès aux usages sans achat. Cet aspect constitue, de son point de vue de juriste, un grand changement complet de paradigme.

Mme. Rochfeld s'appuie alors sur des exemples pour justifier sa position. Lorsqu'on a besoin d'un vélo, on utilise le vélib' ou le velov'. Elle rejoint alors M. Camus sur le fait que l'on privilégie l'usage plutôt que la propriété du bien.

La consommation collaborative représente une révolution totale de la vision de la propriété. Depuis 1789, la Révolution française libérale a proclamé le

plein pouvoir de l'individu possédant sur ses biens : le droit de propriété, qui est aussi un droit d'exclure les autres de l'usage des biens, était vu comme un droit naturel et sacré. Mais cette autarcie du bien, représentant l'idée de propriété pleine et exclusive, n'existe plus. Bien évidemment, cela n'a pas subitement changé avec l'économie collaborative ; des classes de bien ont fait l'objet de législation spécifique. Mais dès lors, doit-on étendre cette propriété commune à tous les biens ?

C'est dans ce sens que Judith Rochfeld évoque les biens culturels qui imposent des règles à la propriété de chacun. Contrairement aux biens plus personnels, ils appartiennent à l'Etat et donc à tout le monde. On ne peut donc se permettre de penser que l'on peut faire usage exclusif de ces biens.

Analyse critique du débat

Jérémy Camus soutient le fait que la valeur des biens a changé. En effet, un bien ne se caractérise plus par sa valeur marchande mais par sa capacité à être partagé. C'est alors que la notion de coût marginal zéro soulignée par Jérémy Rifkin prend tout son sens. Avec le numérique, les objets peuvent être dupliqués à coût quasiment nul. Nous entrons dans une ère d'abondance car le numérique permet de massifier les pratiques du partage. Beaucoup de sociétés ont alors une attitude de co-conception pour réaliser une marge maximale. Elles s'inspirent des idées déjà bien travaillées et n'opèrent que quelques changements sur les produits qu'ils s'approprient. Nous pouvons ainsi imaginer une société basée sur l'exploitation plutôt que sur la création. En effet, la technologie ne vaut plus grand chose aujourd'hui. On fait de la marge sur le service proposé et non pas sur le produit. Cependant, il est interdit de récupérer du libre accès pour le privatiser ensuite, chose que Free, lourdement sanctionné, a fait récemment. Mais comment dès lors préserver la notion de propriété intellectuelle et s'opposer au brevetage de logiciel ?

Judith Rochfeld souligne que la loi 1913 portant sur les biens culturels comme les monuments nationaux ou environnementaux oblige le partage de ces derniers. Le partage forcé reste-t-il du vrai partage ? En effet, aujourd'hui, le débat se fait sur la propriété immobilière. L'Etat fait son possible pour forcer encourager les individus à partager leur logement. Une taxe est désormais prélevée auprès du propriétaire d'un logement inoccupé. Le partage du logement s'inscrit-il dans la même lignée que les autres types de partage ?

La dimension politique vient s'immiscer dans cette notion de partage. Le contexte social et économique actuel incite les espaces collaboratifs à

pallier aux manques de l'Etat. En effet, l'Etat n'est plus en mesure de rétablir les liens sociaux entre les individus qui ont besoin de reprendre espoir et de trouver de nouveaux objectifs et c'est désormais le rôle de l'économie collaborative. Par ailleurs, les pratiques de partage paraissent se déployer hors de tout cadre réglementé. Aucune taxe n'est prélevée dans ce modèle économique lors d'un quelconque échange ou partage. Peut-on parler d'une économie souterraine ? Comment mettre en place une réglementation juridique de ces activités ?

CONCLUSION

Le manque de moyen des individus les pousse à accéder à cette nouvelle façon de consommer. Dans cette situation difficile, la solidarité entre chacun se développe considérablement et assure la renaissance des liens sociaux. Mais on assiste à un changement total de paradigme aux niveaux juridique et politique associé à un chamboulement de la conception de propriété.

Compte-rendu Café Ethique numéro 3

« La microfinance : la fin de la pauvreté ? »

Le jour 5 Mars a eu lieu le troisième Café Ethique de cette année portant sur le thème de la microfinance et ses implications éthiques. Pour pouvoir traiter le sujet nous avons pu inviter deux intervenants qui ont passé leur vie à s'intéresser et agir dans ce domaine.

Présentation des deux intervenants du Café

- **Jean-Michel Servet**, économiste, Professeur d'économie du développement à l'Institut des hautes études internationales et du développement à Genève, auteur de *Banquiers aux pieds nus. La microfinance* (Odile Jacob, 2006).
- **Franck Renaudin**, fondateur et directeur d'Entrepreneurs du Monde, ONG spécialisée dans les micro-financements (<http://www.entrepreneursdumonde.org/>).

Présentation du contexte

- La crise de la finance mondiale de 2007-2008 se prolonge aujourd'hui d'une récession durable, notamment en Europe. Elle pointe la responsabilité des économistes dans la surestimation des capacités d'auto-régulation du système financier, mais aussi dans la surestimation de ses capacités à démocratiser l'accès au crédit auprès du plus grand nombre des humains et à diffuser la prospérité partout dans le monde.
- Pourtant, dans la théorie libérale, si la finance reçoit une justification de type moral, c'est bien parce qu'elle pourvoit aux moyens du développement économique (idéologie du progrès) et parce qu'elle offre l'opportunité, par la découverte du prix optimal du crédit (le loyer de l'argent), de financer à moindre coût les projets de ceux qui souhaitent entreprendre. Le développement des banques et de la finance en Europe est d'ailleurs lié à l'apparition d'une nouvelle classe sociale, la bourgeoisie, formée par des individus qui souhaitent améliorer leur condition sociale par leur propre activité commerciale, en risquant le capital prêté. Le système bancaire a été, à l'origine, une innovation fondamentale au sens où il a permis de rendre dynamique la pyramide sociale.
- Ce sont ces promesses de la finance que la crise financière a aujourd'hui déçues. Les masses financières captées par les marchés (environ 4 fois le PIB mondial) signalent d'ailleurs l'auto-référentialité du système financier classique et le développement des liens entre les acteurs de la finance eux-mêmes : la finance est désormais moins tournée vers le financement de l'économie réelle que vers elle-même.
- Cette financiarisation, amorcée au tournant des années 1980, s'est superposée à une autre évolution majeure : la mondialisation, qui a vu sortir de la pauvreté des blocs de population, d'abord en Chine et en Inde, aujourd'hui en Afrique, dont la résignation au destin a considérablement faibli. L'éventail des choix et des opportunités des plus pauvres est en train de s'élargir. Pour que le développement économique se poursuive dans ces pays, il faut pouvoir garantir à ces populations un accès au marché du crédit, et même peut-être un droit au crédit dont la finance classique les prive. C'est l'ambition de la microfinance qui, au contraire de la finance classique, aspire à se situer directement au contact des populations emprunteuses pour financer, via des montants unitaires souvent infimes, des projets qui leur permettront de sortir de la pauvreté, et amorcer ainsi un « développement par le bas », fondamental pour la constitution de la démocratie et la défense des droits de l'homme.
- La microfinance doit aujourd'hui sa notoriété à Muhammad Yunus, économiste bengali, fondateur de la Grameen Bank, qui a reçu le Prix Nobel de la Paix en 2006, et qui présente la microfinance

comme un « instrument de libération des pauvres, en particulier des femmes ». Elle a connu un développement exceptionnel depuis les années 1990 partout dans le monde et on compte aujourd'hui plus de 150 millions de micro-entrepreneurs (d'après Esther Duflo). La microfinance est désormais considérée comme une innovation indispensable dans la lutte contre la pauvreté, au point d'avoir été intégrée parmi les objectifs du millénaire.

Nous allons présenter maintenant une série de questions auxquelles nous avons pu répondre grâce aux explications des intervenants.

- Où trouve-on les fonds pour financer les organisations de microfinance ? Les fonds pour financer ces organisations viennent des entreprises, des particuliers et des fonds publics du Nord.
- Quel est le statut des organisations ? Le statut des organisations varie selon le pays dans lequel elles opèrent ; par exemple ces organisations en Ethiopie deviennent privées alors qu'au Maroc elles sont toutes gérées par le palais de commercialisation du microcrédit.
- La microfinance est-elle un modèle à moyen ou à long terme ? Le problème est que, de manière générale, il est difficile de prévenir l'avenir, et surtout de prédire si la microfinance entrera dans le système de la finance globale de marché ou si elle réussira à garder son esprit.
- Quel est le public ciblé ? Quels sont les critères retenus par les institutions de microfinance pour définir la pauvreté ? Quand on parle du public ciblé il ne faut pas faire l'erreur de généraliser : il y a des organisations qui s'adressent aux emprunteurs pauvres, mais si on analyse bien la situation ils sont relativement riches par rapport à des autres personnes de leur pays. Il y en a d'autres, comme « Entrepreneurs du monde », qui choisissent leur public parmi les plus pauvres des pauvres, et qui pour cette raison doivent être accompagnés par l'organisation pour la mise en œuvre de leur projet. La pauvreté n'est pas une catégorie monolithique.
- Quels ont été les effets de la crise de la finance mondiale de 2007-2008 sur le secteur de la microfinance ? La crise de la finance mondiale n'a pas vraiment affecté la microfinance parce que il n'y a que 10 organisations/entreprises qui étaient cotées en bourse.
- Quels sont les pays où les organisations de microfinance agissent le plus ? Les organisations de microfinance agissent surtout en différentes parties de l'Afrique et encore plus dans les régions du sud-est Asiatique.

Le Café a été une très grosse réussite grâce au niveau des intervenants qui ont su gérer le débat avec beaucoup de passion. Ils ont aidé le public à mieux comprendre des arguments pour ou contre le développement de la microfinance.

Compte-rendu Café Ethique n°3

Quelle valeur pour le travail en 2015 ? 09/04/2015

Introduction :

En 2015, alors que nos sociétés vivent une crise économique considérable, le monde du travail lui-même se trouve en souffrance. Si cette souffrance n'est pas nouvelle (manifestement présente depuis les années 1980), la crise l'exacerbe et la révèle. L'idée contemporaine consistant à considérer le travail comme le lieu de réalisation de soi, par lequel chacun doit avoir l'opportunité de s'épanouir personnellement, est mise à mal par la réalité du monde du travail : scandales éthiques, financiarisation heurtant la dimension humaine du travail, burn-out des employés etc. témoignent de ce qu'on peut dès lors qualifier de crise du monde du travail. En effet, les attentes fortes des travailleurs vis-à-vis de ce que leur emploi peut offrir se trouvent fréquemment déçues : en résulte un certain mal-être au travail. Le problème d'un manque de valorisation au travail constitue d'ailleurs un aspect central dans cette souffrance ressentie par les individus.

Dans le cadre des Cafés Ethique proposés à l'Ecole Centrale de Lyon, le choix d'un thème portant sur la question du monde du travail actuel a paru à l'équipe intéressant dans la mesure où les centraliens en sont des futurs acteurs. Ce Café aura été l'occasion pour eux de se projeter dans un rôle de futurs décideurs, amenés certainement à influencer sur les conditions de travail des personnes qu'ils seront conduits à diriger. Dans le but de susciter la réflexion autour d'une évolution possible des modèles de management ainsi que d'une évolution des relations professionnelles, la discussion ne manque pas de s'inscrire dans la logique des Cafés Ethique, souhaitant proposer un espace de réflexion pour sensibiliser les étudiants aux questions éthiques du métier de l'ingénieur.

Dominique Méda

Présentation

Mme Dominique Méda est sociologue et philosophe, diplômée de l'ENS puis de l'ENA, actuellement directrice de l'IRISSO (Institut de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales), mais aussi auteure de nombreux ouvrages sur la question du travail, comme *Le travail : Une valeur en voie de disparition* (Champs-Flammarion, 1995) ou encore *Réinventer le travail*, avec Patricia Vendramin (PUF, 2013).

Elle introduit le débat en faisant référence à la commission à laquelle elle a pris part en 1995 en parallèle de l'écriture de son livre en tant que rapporteur : des personnes issues de toutes disciplines s'attachaient à se projeter 20 ans en avant pour se demander ce que serait devenu le travail. Sur cette question, elle pose deux regards distincts mais finalement complémentaires : celui de la philosophe et celui de la sociologue.

Un regard de philosophe

Selon elle, le discours commun consistant à faire du travail le seul moyen pour les hommes de bâtir le lien social est dangereux. Il s'agissait plutôt pour elle, via la rédaction de son livre *Le travail : Une valeur en voie de disparition*, de raconter l'histoire de la notion travail, l'histoire de sa valorisation. Se dégage alors pour elle l'idée majeure suivante : notre idée du travail actuelle est formée de plusieurs couches de significations qui coexistent. Après les travaux, entre autres, d'Adam Smith et de Karl Marx, pour lesquels le travail est avant tout un facteur de production, nous en sommes arrivés dans nos sociétés occidentales, au XXe siècle, à renforcer le salariat par une protection et des droits sociaux et finalement à concevoir le travail

comme le lieu de notre épanouissement personnel, le lieu où l'on se réalise, où l'on déploie toutes ses capacités pour dire aux autres toute notre individualité.

Un regard de sociologue

Pour avoir pris part à de nombreuses enquêtes à l'échelle européenne sur la réalité du monde du travail aujourd'hui, la sociologue a ensuite évoqué ce qui ressort principalement des résultats de ces enquêtes. Comme spécifié en introduction de ce compte-rendu, ces enquêtes font part d'attentes immenses des travailleurs vis-à-vis de leur emploi. [1]

Pour Dominique Méda, ces attentes n'ont jamais été aussi fortes, notamment en France. Ainsi, le travail en lui-même revêt une importance toute particulière, tout comme ses dimensions expressive et relationnelle : les employés plébiscitent un travail intéressant, qui représente un défi personnel, ainsi qu'une bonne ambiance au sein de l'équipe de travail. Toutefois, les travailleurs exigent en parallèle que leur travail ne leur prenne pas trop de temps, soucieux de pouvoir s'adonner aux loisirs, à la vie de famille etc. Le problème réside alors dans le fait que ces attentes sont systématiquement déçues. En résulte une souffrance significative, à laquelle s'ajoutent la pression et l'angoisse quant à la sécurité de l'emploi, dans un contexte où les taux de chômage sont élevés.

Cette situation de crise est-elle une fatalité ?

Différents scénarios sont avancés pour parer à ce phénomène :

- le premier repose sur l'espoir qu'avec l'ère de la robotisation et de l'automatisation de l'emploi, nous parviendrons à changer la nature du travail, le rendant complètement collaboratif, sans relations hiérarchiques et rompant avec le modèle salarial
- le deuxième, qui consiste à dire que puisque le travail aurait perdu son sens, autant retourner à l'avant-capitalisme, c'est-à-dire à l'avant salariat, avec un modèle de développement porté par des petits producteurs autonomes et indépendants (Dominique Méda cite *L'éloge du carburateur*, de Matthew Crawford, pour illustrer ce point)
- le troisième, qui a la préférence de Mme Méda, désigne le scénario de reconversion écologique. La prise au sérieux de la menace écologique pourrait servir de base à la réinvention du travail et de l'emploi : en produisant de manière propre, nous aurions besoin de travailler plus car c'est un modèle de production plus intensif en travail, et donc de pouvoir répartir plus largement le travail, entrant dans une course au gain de durabilité plutôt qu'au gain de productivité. Cela revient à renoncer à l'accumulation polluante de capital. Trois mesures pourraient être prises : le partage du temps de travail, la réorganisation de l'entreprise et des modèles de management, la mise en commun des idées pour que chacun ait prise sur les décisions de l'entreprise.

Pierre-Yves Gomez

Présentation

M. Pierre-Yves Gomez est économiste de formation, aujourd'hui professeur de Stratégie et de Gouvernance d'entreprise à l'EM Lyon, et auteur de l'ouvrage *Le travail invisible : Enquête sur une disparition* (François Bourin Editeur, 2013).

La présentation de M. Gomez a déployé une série de questionnements, à l'image du parcours intellectuel qui l'a conduit à s'intéresser au travail. Cela commence avec une question adressée à l'assistance : « finalement, pourquoi accepte-t-on de travailler en entreprise ? » A l'heure où on prône l'autonomie de la personne et les libertés individuelles, pourquoi accepte-t-on d'être si contraints par les organisations, les institutions ou encore la technique ? Ce qui amène enfin à la question suivante : quelle est la place de l'entreprise dans nos sociétés politiques ?

Pour Pierre-Yves Gomez, l'entreprise « fait le politique » en ce que l'essentiel des questions politiques est produit par les entreprises – y compris les questions sociétales – et constitue aussi en elle-même un espace politique, organisé, hiérarchisé, souvent bicamériste etc. Dans le cas particulier de la France par exemple, les Conseils d'Administration qui décident des directions à suivre pour l'entreprise ne font siéger des représentants des salariés que depuis la loi de 2013.

Dans un second temps, M. Gomez interroge le travail sous un autre angle : « Pourquoi le travail nous

gouverne-t-il ? » Reformulant la question, il nous invite à distinguer significations et signifiés du travail, insistant sur ce dernier point pour répondre à cette question. Il avance alors deux points :

- le travail permet d'appréhender son environnement, d'agir sur lui. Il signifie donc notre capacité (ou incapacité) à agir sur le monde. Pour M. Gomez, tout ce qui est désigné sous le nom de travail constitue une activité de transformation du monde. En cela, tout ce qui se joue dans le travail et y compris dans ses formes les plus dégradantes, c'est la recherche et la production de sens. Sur ce point, les deux intervenants ne sont pas d'accord, car selon Dominique Méda, cet élargissement des contours du domaine du travail est dangereux puisqu'alors les formes les plus précaires de travail deviennent légitimes.

- le signifié du travail, c'est la valeur qu'il donne aux objets fabriqués. En travaillant et en fabriquant, en donnant un nom à la production issue de notre travail, on le fait vivre sous un autre jour et on se donne l'occasion de le contempler et de lui faire prendre un sens essentiel. Il fait ici référence à la réflexion de Simone Weil qui abonde en ce sens.

Finalement, en adoptant le point de vue de l'économiste, M. Gomez propose de se demander : où se réalise le travail, et à quel prix le valorise-t-on ? Il met alors en avant le problème de déconnexion entre flux de travail et flux de rémunération : le système salarial veut établir une relation entre travail et rémunération, mais celle-ci devient aisément floue. Il existe en effet d'autres formes du travail que le salariat et il est bien difficile de concevoir une relation claire entre rémunération et efforts fournis lorsque ce type de travail échappe à un cadre organisationnel rigide. Pour illustrer cette idée de frontières du travail qui sont confuses, M. Gomez propose l'exemple des 11 millions de bénévoles français (qui travaillent!) qui ne sont bénévoles que parce qu'ils vivent sur les rentes de leur retraite, financées par les actifs salariés... Les formes de travail hors salariat existent bel et bien ; certains peuvent réussir par exemple à vendre leurs compétences (vente d'application sous smartphone) et faire du profit en marge de leur salaire. A contrario, ceux qui sont coincés dans un processus de production ne le peuvent pas et n'ont pas la possibilité de contempler leur travail au sens de réalisation personnelle.

Débat avec le public

Pour vous, où se situe la « disparition » dans le travail ?

Pierre-Yves Gomez avance l'idée que cette disparition se situe au niveau des cadres d'analyse du travail. Pour résumer son propos, il affirme que le développement des outils actuels de gestion, orienté par les enjeux financiers, a abstrait l'observation du travail humain réel qui a disparu au profit de l'observation du produit du travail. En somme, le gestionnaire qui pense tout contrôler, perd de vue l'essentiel : le travail humain, qui est pourtant au coeur de la production. Ainsi, le travail réel, dans sa matérialité physique et ses engagements corporels et psychiques, disparaît. Le travail n'est perçu que sous l'angle de sa contribution au profit.

Mme Méda approuve et précise que le travail est le lieu où s'est manifestée à outrance la logique de l'efficacité, dans le but de maximiser les profits : la manière dont la production est obtenue n'importe plus. Plus que le travail, c'est le travailleur qui « disparaît ». Pour remédier à ça, les deux intervenants font un retour sur l'entreprise en tant qu'espace politique : il s'agirait de promouvoir la délibération interne à l'entreprise, d'associer les salariés aux décisions, pour que les décisions d'ordre politique ne soient pas prises de l'extérieur, là où les enjeux économiques et d'efficacité aveuglent les décideurs.

Pour revenir sur le scénario évoqué par Mme Méda concernant l'automatisation de l'emploi et la robotisation, quel est votre avis sur l'entrée en concurrence des employés, des ouvriers et des robots ?

Pour Pierre-Yves Gomez, on parle donc ici de disparition de l'emploi, et cela l'inquiète fortement dans la mesure où la logique d'accumulation exponentielle de capital que l'on connaît aujourd'hui, notamment dans la technique, risque de poser de gros problèmes en matière d'organisation du travail et du statut du travailleur. Dominique Méda souligne d'ailleurs que ce qui est choquant, c'est de dire de ce scénario qu'il est inévitable puisqu'il est possible. Il y aurait donc suppression massive d'emplois ? Cela devrait faire l'objet d'un large débat à échelle internationale, pour savoir : accepte-t-on ce scénario, y résiste-t-on, comment s'y adapterait-on s'il devait se présenter ? M. Gomez avance alors le problème des flux économiques qui découleraient d'une telle situation : puisque les travailleurs seraient déconnectés de la production physique, comment valoriser le travail qui n'est plus effectué par l'humain ? Via une rente généralisée ? Mais alors, comment l'organise-t-on ? Il subsisterait indéniablement des inégalités : ceux qui sont à l'origine de cette transition, qui possèdent les entreprises productrices robotisées s'accapareraient l'essentiel des richesses et le reste serait

redistribué... Mais de quelle manière ? Selon quelles procédures politiques ?

Mais alors, ne retomberait-on pas dans les travers de la civilisation athénienne qui a voulu libérer la population du travail physique pour pouvoir se consacrer à autre chose ?

Dominique Méda abonde dans ce sens, disant qu'effectivement, c'est l'idéal qu'on semble nous proposer, mais que celui-ci suppose un problème évident : une civilisation ne travaillant pas, dès lors « décérébrée », ne peut vraisemblablement pas être une société de loisir et une société politique pleinement développées...

Pour Pierre-Yves Gomez, cela va même plus loin : priver les gens de leur travail, de la capacité subjective de réaliser quelque chose avec ses mains ou sa tête, reviendrait à les priver de liberté. Il revient sur l'idée que le signifié du travail, c'est la possibilité de s'ancrer dans le monde, d'entrer en relation avec lui. Ne plus travailler revient finalement à être déterminé par le travail des autres – en l'occurrence dans cet exemple, le travail des industries robotisées, qui imposerait une ligne de conduite, une direction à prendre que l'on serait contraint de suivre et de subir.

Par rapport aux attentes, notamment celles des jeunes français, y a-t-il lieu de faire un lien avec notre système éducatif : en quoi les grandes Écoles et les étudiants construisent ces attentes ?

Pour Dominique Méda, le lien existe entre l'ampleur des attentes sur le travail et leur déception et ce dès l'entrée dans notre système éducatif qui reste très individualiste, élitiste et fondé sur la compétition. On peut donc penser que l'on forme des personnes de telle manière qu'ils ne développeront pas forcément un comportement moral au sens de la maximisation du bien-être collectif. Il serait effectivement judicieux de réformer en profondeur notre système, pour faire en sorte d'insister sur la nécessité de travailler en équipe mais surtout d'apprendre à respecter l'apport de chacun dans une œuvre commune.

Pierre-Yves Gomez souligne qu'il est un peu facile d'imputer aux écoles de commerce une responsabilité, bien qu'il le fasse dans une certaine mesure. Le problème réside pour lui dans le fait que la prise de conscience des grandes mutations actuelles du monde du travail ne se soit pas faite. Ou du moins, si certains managers de grandes Écoles ont conscience de ces mutations et prennent de nombreuses initiatives louables, l'inertie du système conduit à proposer des solutions qui ne vont pas assez loin, qui ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pourrait attendre pour avoir un impact efficace sur le monde du travail.

Conclusion

Ce Café Ethique a vu participer deux intervenants de grande qualité qui ont eu l'occasion d'échanger avec entrain pour entraîner le public dans une réflexion abordant de nombreux aspects, primordiaux lorsqu'il s'agit de s'interroger sur la question du monde du travail de nos jours. Il aura permis de prendre conscience des changements significatifs qui touchent les travailleurs, faisant un état des lieux efficace et clair auquel le public n'aura pas manqué d'être réceptif.

[1]:http://www.google.it/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCgQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.cee-recherche.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fwebfm%2Fpublications%2Fdocdetravail%2F96-vf-travail_europe.pdf&ei=Ff9vVaCqOsSt7gb_9oGgCA&usg=AFQjCNGb2md-

Protection des données personnelles

Introduction :

Dans notre société actuelle, Internet a pris une place considérable et est devenu le vecteur principal d'information, de communication et d'échanges. Dès lors, nous partageons de plus en plus de données sur le web, en particulier nos données personnelles (dossiers, mails mais aussi coordonnées, photos, etc.). Cependant, il n'y a pas (ou très peu) de transparence quant à l'utilisation de ces données. Il est donc légitime de se demander ce que les grands sites du GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et autres font de ces données.

A l'aube de la promulgation de la loi sur le renseignement qui vise une légalisation de la surveillance de masse dans le cadre de la lutte antiterroriste, il est également nécessaire de bien comprendre le rôle de l'État dans la protection des données personnelles.

Le débat s'articulera autour de différentes problématiques : tout d'abord nous parlerons du rôle de l'état, puis de la protection mise en place par celui-ci. Nous évoquerons par la suite les problèmes de transparence et de marchandisation des données.

Protection des données personnelles

I. Le rôle de l'État dans la protection des données personnelles : entre surveillance et liberté

A. Internet : une technologie ambiguë

L'apparition d'internet a permis une amélioration considérable de la communication, du partage et du flux des idées : tout ceci a créé une nouvelle société virtuelle dans laquelle tout le monde peut se réinventer une vie et s'identifier à de nouvelles communautés en permanence (notamment sur les réseaux sociaux). L'individu n'est alors plus assigné à une identité particulière, il est libre de choisir celle qui lui convient et d'en changer à son gré. Internet a donc accordé une nouvelle forme de liberté aux utilisateurs.

Cependant, si l'utilisateur a la possibilité de se créer une infinité de vies, il ne peut pas les supprimer complètement : internet est une technologie d'archivage, où toutes les informations sont sauvegardées et répertoriées. Tout le passé d'un individu est donc connu et accessible et des informations le concernant peuvent être utilisées contre lui : c'est ce caractère rétrospectif qui est utilisé par les gouvernements pour pouvoir surveiller les citoyens.

B. La nécessité d'un contrôle des données

L'État est garant de la protection de la vie privée d'un individu. Cela se traduit concrètement par la promulgation de lois visant cette protection, comme la loi Informatique et libertés ou le droit à l'oubli. L'État est également garant de notre liberté et de notre sécurité, il est donc nécessaire qu'il puisse avoir accès aux informations concernant un individu potentiellement dangereux pour pouvoir le surveiller. Notons qu'internet facilite grandement cette surveillance (grâce notamment à l'archivage des données) .

Prenons pour exemple le cyberterrorisme. Actuellement, les grands groupes terroristes (Daech, Boko Haram...) se servent d'internet comme un moyen de recrutement, en faisant de la propagande, de revendication mais aussi d'attaques (plusieurs cyberattaques visant des sites français ont eu lieu à la suite des attentats contre Charlie Hebdo et le compte twitter du Commandement américain a été piraté début janvier par un groupe qui se revendiquait de l'organisation de l'État islamique).

C. Les dérives potentielles de cette surveillance

Il paraît donc légitime, voire nécessaire que l'État puisse avoir accès aux données personnelles des citoyens dans le cadre d'une surveillance. Cependant, ce contrôle peut s'avérer risqué et menacer notre liberté. D'abord, parce qu'il est effectué dans le plus grand silence pour éviter tout soupçon des individus surveillés. De plus, comme l'a montré Edward Snowden en révélant que le gouvernement américain espionnait même ses alliés grâce à internet, la surveillance effectuée va au delà de la simple filature des individus menaçants. Par ailleurs, le projet européen Indect, qui vise la surveillance automatique sur

Protection des données personnelles

le Web des comportements suspects, s'inscrit parfaitement dans cet augmentation des contrôles et dans cette menace de la liberté individuelle.

L'État joue donc un rôle ambivalent entre protection de la liberté et contrôle permanent.

Jusqu'où peut-il aller dans la surveillance des citoyens? Quelle transparence l'État doit-il appliquer à ces contrôles? Comment les États peuvent-ils légiférer à un niveau mondialisé?

II. Les moyens mis en place pour protéger les données

A. La création de la CNIL et les autres lois

Dans le cadre de la protection des données personnelles des citoyens, le gouvernement français avait mis en place, en 1978, la loi «Informatique et libertés» qui, encore aujourd'hui, régleme le fichage informatique des individus. Cette année fut également créée la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), organisme chargé de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte pas atteinte aux libertés, aux droits de l'homme ou aux vies privées. L'un des principaux droits de cette loi est le «droit de rectification et de radiation» qui permet à toute personne de demander la modification ou la suppression de données détenues sur elle. Dans ce souci de contrôle des données personnelles par les individus eux-mêmes, le «droit à l'oubli» a été mis en place en Europe, le 13 mai 2014. Cette directive accorde aux citoyens européens le droit de demander le déréférencement des liens qui apparaissent suite à la recherche de leur nom sur un navigateur internet.

Cependant, les personnes demandant ce genre de requête sont en droit de se demander ce qu'il advient de leurs données une fois supprimées. De plus, à l'heure actuelle, les données sont stockées dans des Big Data où elles sont analysées et répertoriées par des algorithmes. Le suivi de la suppression des données est donc bien plus difficile que s'il n'était pas entièrement régi par des algorithmes.

B. Les problèmes de transparence

Les révélations d'Edward Snowden ont montré le grand manque de transparence de la part des États quant à la surveillance des individus. Mais ce manque de transparence est également flagrant pour les grands sites détenteurs de données personnelles. En effet, même s'il est désormais possible de demander un déréférencement, nous ne savons pas ce que font les sites avec les données supprimées.

Il est indispensable de savoir à quoi servent nos données et comment elles sont traitées, sans quoi nous risquons de perdre notre liberté face aux États et aux sites internet. Prenons l'exemple de Hilary Clinton qui utilisait sa messagerie personnelle pour envoyer des emails de nature professionnelle. Elle a sans doute fait cela pour échapper à

Protection des données personnelles

la surveillance des échanges et ainsi jouir d'une plus grande liberté mais cela empêche des investigations nécessaires (Cf. partie 1).

Quelle solution adopter afin de protéger ses données personnelles?

A quel niveau la CNIL peut-elle intervenir?

La transparence est elle possible ou illusoire?

III. Le problème de la marchandisation des données

A. La marchandisation des données

Nos informations ont une valeur marchande pour les acteurs de l'internet. Certaines entreprises rachètent nos données aux sites afin de proposer des services personnalisés et de réutiliser ces données pour une utilisation performante de ces services. À l'heure actuelle, nous estimons que 85% des données personnelles sont détenues par des grandes entreprises.

Ce stockage et ce marché de données présente, à première vue, une simplification d'internet : en proposant des services personnalisés, les entreprises permettent alors à l'utilisateur de s'affranchir de choix et de décisions triviales. De plus, les sites faisant du profit sur la revente d'informations peuvent alors proposer des services gratuits qui facilitent là aussi la vie de l'utilisateur.

B. Les risques de cette marchandisation

Cependant, en demandant à des algorithmes de faire des choix à notre place, nous perdons peu à peu notre capacité de décision et par conséquent, nous perdons notre liberté individuelle.

Nos données sont également vendues à des fins marketing. Les sites publicitaires peuvent aussi acheter nos informations, et le site principal nous propose alors de la publicité ciblée. À titre d'exemple, Facebook (qui possède 1,393 milliards d'utilisateurs) a réalisé un bénéfice de 2,94 milliards de dollars dont 90% viennent de la publicité ciblée. L'individu n'est alors plus considéré comme une personne mais comme une cible marketing. Par ailleurs, profitant d'un service gratuit, il ne perçoit pas cette mercantilisation et est donc exclu volontairement d'un problème, qui le concerne au plus haut point : la marchandisation de sa vie privée.

Comment limiter la marchandisation de nos données? Quelle valeur donner à nos informations personnelles? Y a-t-il une loi du marché de données?

Café Ethique n°6

Face à la crise écologique, que peut le développement durable ?

Jean Baptiste FRESSOZ

Nicolas MOLLE

Le 19 mai 2015

Compte-rendu

Introduction

Avec ce dernier café éthique de l'année, nous clôturons le cycle de l'équipe 2014-15. Nous avons choisi un thème que nous voulions proche de problématiques essentielles dans les carrières de l'ingénieur de demain : le développement durable. En effet, face aux enjeux environnementaux, l'ingénieur devra adopter une démarche innovante pour proposer des solutions d'efficience écologique.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir à Centrale Lyon Monsieur Nicolas Molle, entrepreneur, et Monsieur Jean-Baptiste Fressoz, historien. Nous avons pu ainsi rencontrer deux démarches, l'action au présent et la vision historique des enjeux de développement durable.

Les intervenants et l'assistance étaient invités à répondre à la problématique suivante : face à la crise écologique, que peut le développement durable ?

Nicolas Molle, le développement durable dans une vision citoyenne et industrielle

Présentation

Nicolas Molle est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, et PDG d'Etamine, agence de conception du bâtiment durable. Il est président de la Commission au Développement durable de la CINOV. Il affirme le rôle de chacun dans la sauvegarde de l'environnement.

Etamine, le pari de l'initiative individuelle pour le développement durable

Etamine est une agence de conception du bâtiment tournée vers l'expertise durable. Il s'agit d'apporter dans le bâtiment d'abord les standards écologiques nécessaires, et de convaincre des bénéficiaires d'une démarche innovante. Ainsi, le cœur du projet d'Etamine est de montrer à des clients contraints d'appliquer des normes l'intérêt économique d'une démarche durable. La structure même de la société, une SA SCOP, - société coopérative-, veut mettre en avant le rôle individuel et responsable de chacun. En donnant un poids important à la décision de chaque salarié, Etamine insiste sur le rôle de l'individu au quotidien dans la sauvegarde l'environnement. Enfin Etamine est établi dans un bâtiment HQE qui lui permet de tester la réalité d'un bâtiment répondant aux contraintes environnementales : donc Etamine a fait le choix d'une démarche globale et cohérente à la fois en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Mettre en oeuvre le développement durable, une démarche d'innovations aux effets rentables

L'innovation a un coût. Néanmoins ce coût se traduit en économies d'énergie sur toute la durée de vie du bâtiment, et en amélioration de la qualité de vie. Le développement durable doit être vu comme un investissement. Toute la qualité d'expertise de l'ingénieur tient dans la capacité à rendre la préservation de l'environnement rentable.

L'expertise environnementale, innover au quotidien

Nicolas Molle cite son expérience pour montrer le poids du détail dans les conséquences environnementales. Par exemples, réinvestir dans l'automatisation de l'éclairage du parking de son entreprise en repensant le placement des capteurs a permis de diviser la consommation d'électricité par 4, par rapport à une conception déjà soucieuse d'économie. De manière analogue, revoir ses propres habitudes à l'échelle individuelle aura un impact réel pour la préservation de l'environnement.

Jean-Baptiste Fressoz, comprendre l'écologie dans une perspective historique

Présentation

Jean-Baptiste Fressoz est historien des sciences, des techniques et de l'environnement. Il est chargé de recherche de 1^e classe à l'EHESS, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Il a écrit notamment *L'Apocalypse joyeuse, une histoire du risque technologique* (2012) et *L'Événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous* (2013). Sa perspective d'étude est historique ; il s'agit de montrer que la crise écologique n'est pas nouvelle, et de se demander quels mécanismes poussent les hommes à systématiquement ignorer les risques environnementaux.

De la réalité de l'Anthropocène

Tout d'abord, M. Fressoz revient sur le concept d'Anthropocène. Proposé par P Crutzen en 1992, Anthropocène est une nouvelle période géologique, extrêmement jeune puisqu'elle caractérise l'intervention notable et décisive de l'Homme sur les mécanismes géologiques. Ces effets sont extrêmes. L'intervention humaine a perturbé la plupart des cycles géologiques. Par exemple l'augmentation exponentielle du taux de CO₂ atmosphérique l'élève à des taux jamais connus depuis 3 millions d'années. L'étranglement de la biodiversité serait comparable à la chute des dinosaures. Nous assisterions à une révolution géologique profonde provoquée par l'homme. Mais ce concept ouvre aussi le risque de déresponsabiliser politiquement l'homme en faisant de la crise écologique un phénomène géologique.

La conscience écologique, une idée ancienne

Contre l'idée générale, l'historien affirme que la conscience environnementale est ancienne, et était même plus aiguë qu'aujourd'hui. D'abord, l'homme était beaucoup plus dépendant de son environnement ; les dégradations de l'air ou de l'eau provoquaient épidémies et famines. De même les doctrines actuelles de recyclage et d'efficience

énergétiques, ou les principes tels que pollueur-payeur existaient déjà au 19^e siècle. Il ne faut donc pas croire que la crise soit si nouvelle, ni les solutions si innovantes.

L'inconscience écologique, un comportement ancien

Pourtant, l'homme a toujours pris le parti de la modernité malgré le risque environnemental. Ce pari s'est accentué avec la révolution industrielle, mais il n'est pas consubstantiellement lié à la technique. La déforestation a fait des dégâts considérables dès l'Antiquité ; des populations pauvres et peu équipées techniquement continuent à déforester. La dégradation de l'environnement n'est pas née avec la technique, mais la technique démultiplie les effets de comportements inconscients, et souvent illogiques. Fressoz donne l'exemple du choix de développer l'industrie automobile citadine au 20^e siècle. Dans les années 1950, on a supprimé le tramways pour des intérêts industriels (poids des industries automobiles) et politiques (volonté de casser les enclaves banlieusardes aux Etats-Unis) contre la logique économique : l'avènement de l'automobile en ville coûte en entretien des routes, en nuisances et en pollution.

Débat avec l'assistance

Quelles perspectives pour la question environnementale ?

M. Fressoz a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un problème neuf, et que l'histoire avait montré le peu de poids des enjeux environnementaux dans les choix technologiques. Le problème essentiel réside dans le fait que la décision ne vise pas nécessairement l'intérêt général, mais plutôt l'intérêt de grands systèmes économiques et politiques. Il souligne à cet égard les limites de la démocratie, même si celle-ci reste le meilleur régime politique. Pour illustrer son propos, il a cité l'exemple des intérêts pétroliers. Les grands groupes disposent de réserves considérables de carbone ; y renoncer reviendrait à saper des intérêts financiers inestimables, déjà pris en compte par les comptabilités économiques, qu'on pourrait donc difficilement supprimer. Aussi on peut être assez pessimiste. A contrario M. Molle reste optimiste, soulignant le changement des mentalités. Dans la mesure où la prise de conscience progresse, les habitudes changent. Finalement c'est plus au consommateur de réorienter la demande et d'obliger du coup les grands industriels et les Etats à évoluer. C'est le sens de l'engagement d'Etamine dans le développement durable.

effet de rebond

Rapport entre la démocratie et la technique : le choix technologique

La question du choix technologique est essentielle dans ce débat. Quels mécanismes orientent le choix d'une technologie et des risques qu'elle entraîne ? Ce choix est-il un choix démocratique ?

Les deux intervenants ont souligné la faible prise en compte de l'intérêt général dans les choix technologiques, et souligné la force des intérêts particuliers. En revanche, M. Molle souligne le besoin d'une expertise, et nuance le poids d'un vote de non-initiés dans un choix technologique. M. Fressoz pense que ce choix doit être réellement démocratique, car ses conséquences sont assumées par tous.

La question du nucléaire

L'exemple du nucléaire a été longuement évoqué. D'abord, M. Molle a souligné que le choix du nucléaire n'était pas un choix durable, dans la mesure où cette énergie consomme une ressource rare et produit des déchets tout en créant un risque important. De plus il crée un effet de rebond : l'abondance d'énergie électrique engendre une surconsommation, les besoins s'en trouvent multipliés. Ainsi on observe l'expansion du chauffage électrique, choix discutable énergiquement, mais encouragé par la politique nucléaire. M. Fressoz souligne l'inertie des systèmes technologiques : dénucléariser l'économie française aurait un coût très élevé. Cependant il estime lui aussi que le choix français du nucléaire n'est pas démocratique, qu'il est assez isolé et qu'il a un coût environnemental non négligeable.

Enfin cette technologie illustre le côté irrémédiable du choix technologique : il est pour M. Fressoz impossible de se séparer du nucléaire, qui représente un secteur d'activité et de compétences entier ; ce que conteste M.Molle, s'appuyant sur les exemples allemands et japonais.

La réalité d'une prise de conscience ?

Vient la question de la réalité d'une prise de conscience écologique. Pour M. Fressoz, elle est aujourd'hui encore trop dépolitisée. Le terme d'Anthropocène, trop universel ne désigne pas les responsables de la crise écologique. Historiquement, les hommes n'ont jamais privilégié l'environnement à la modernité. Croire en un changement profond rapide reviendrait à nier les intérêts géostratégiques, industriels et financiers, pour poser une hypothèse de travail forte : que l'individu soit guidé par l'intérêt général.

Cependant M.Molle observe une transition vers un nouveau modèle énergétique, où le souci d'efficacité gouverne la conception, non seulement dans une volonté de protection de l'environnement mais surtout par intérêt économique évident. Aujourd'hui les nouvelles

méthodes de conceptions permettent de construire des bâtiment consommant 5 fois moins d'énergie en comparaison à leurs équivalents d'il y a 20 ans. Le développement durable offre de nouveaux défis et de nouvelles perspectives de progrès techniques.

Conclusion

Ce café éthique a permis de croiser deux points de vues riches et différents pour explorer les dimensions techniques, politiques, éthiques de la question du développement durables. L'équipe du café éthique souhaite ici particulièrement remercier les intervenants de cette année, M. le Directeur F. Debouck pour son soutien au projet, les tutrices du Projet d'Etudes, Mme Flandrin et Mme Carvallo.